



4^{ème} Édition

LES JOURNÉES SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A rohi ana'e

14 & 15
novembre
Au Méridien



Direction du Travail



Ministère de la Santé
et de la Prévention



Conférence de clôture : Bilan des échanges et perspectives



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e

L'édition 2018

- 5 conférences :
 - Le bilan des conditions de travail
 - 4 thématiques d'actualité abordées : les circulations, les chutes de hauteur, les maladies professionnelles, les horaires atypiques
- 29 conférenciers
- le retour d'expérience de 7 entreprises
- + de 400 participants sur les 2 jours

Les messages clés sur Les risques liés aux circulations



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e

L'ENTREPRISE et le RISQUE ROUTIER

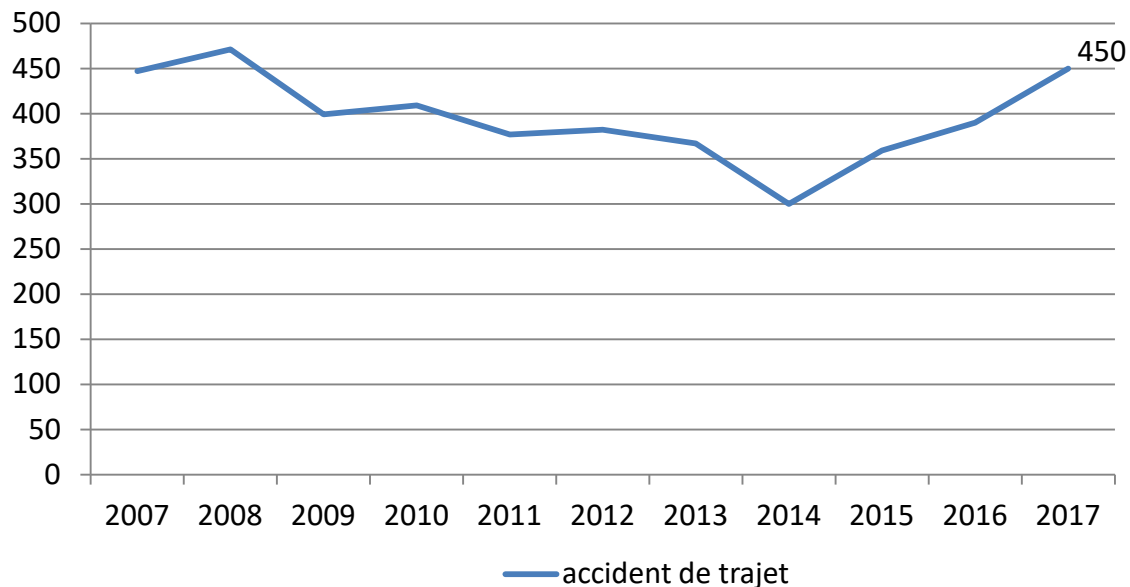
Risque routier = risque professionnel

- **Risque trajet** : déplacement maison – travail et travail - maison,
- **Risque mission** : déplacement dans le cadre de leur activité professionnelle.

Evaluation des risques : obligation légale



Les accidents de trajet entre 2007 et 2017



Représente 18,2% des accidents au travail

Près de 13 000 jours d'arrêt

Soit 10j d'arrêt supplémentaire par accident comparé à un AT

Plus de la moitié implique un « 2 roues à moteur ».

FACTEURS DE RISQUE ROUTIER

ORGANISATION DU TRAVAIL

Eviter ou réduire les déplacements,
mieux préparer les déplacements,
organisation des communications

CHAUFFEUR

Permis B et vérification
périodique, formation
spécifique pour les chauffeurs,
formation premiers secours

VEHICULE

Maintenance, contrôle technique,
éléments de sécurité, aménagement
pour le transport de charge

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Les messages clés sur Les horaires de travail atypiques



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e

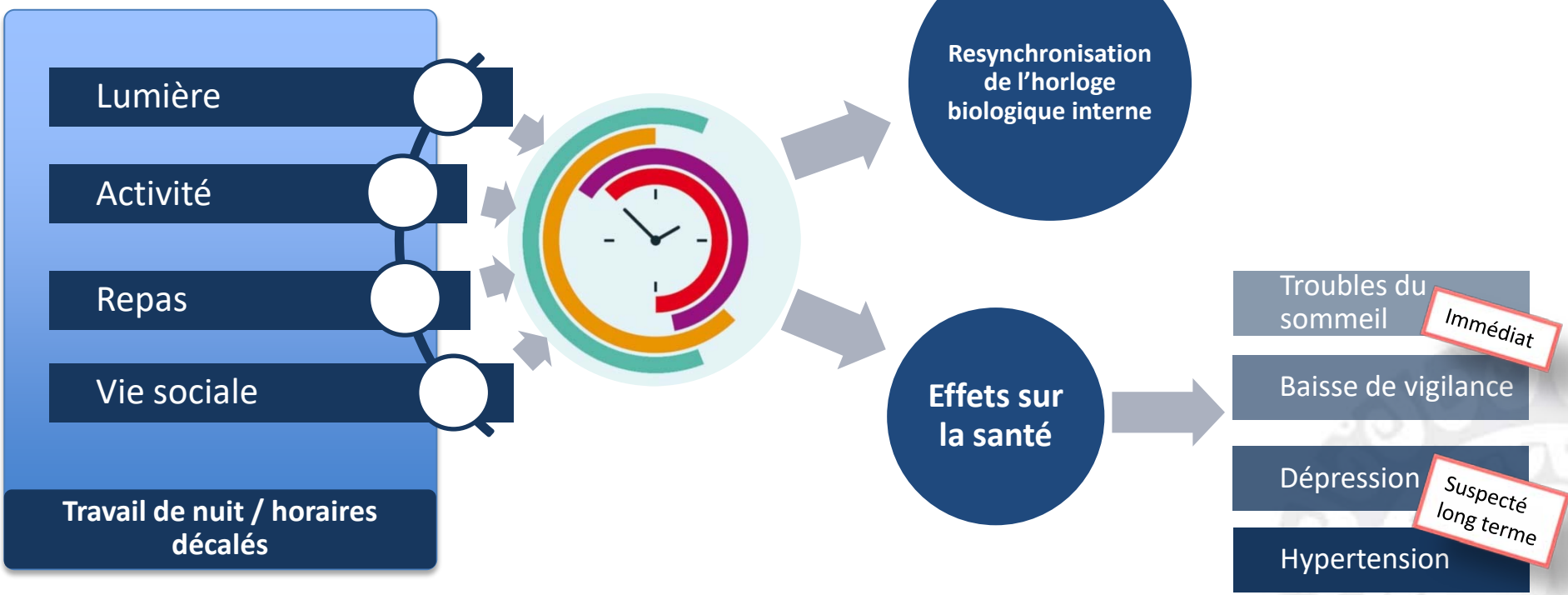
Les rythmes de travail atypiques et sécurité



Le travail posté et le travail de nuit sont des formes d'aménagement en **horaires atypiques**.

Ils doivent rester exceptionnels
Ils se justifient par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale.

❖ Facteurs modifiant l'horloge biologique



❖ Mesures de prévention



Les messages clés sur Les maladies professionnelles



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e

Qu'est-ce que c'est ?

Une maladie professionnelle résulte de l'exposition du salarié à des facteurs :

- physiques (bruit, vibrations,...),
- chimiques (benzène, amiante,...),
- biologiques (gale, leptospirose,...),
- Liés aux postures (gestes répétitifs, manutentions manuelles,...).

Les affections aiguës ou chroniques résultant de ces expositions doivent être mentionnées dans les tableaux de maladies professionnelles déterminés par arrêté pris en conseil des ministres » (arrêté n°581 du 26/04/2013).

Il existe un peu **plus de 110 tableaux** de maladies professionnelles.

Les démarches à effectuer auprès de la CPS par le salarié



Déclaration de MP

- Identifie les employeurs
- Identifie le n° de tableau MP



Certificat médical initial (CMI)

- Constate les lésions



Attestation(s) de travail

- Détaille les activités

A sample of a 'FICHE DE SECURITE AU POSTE' (Job Safety Sheet) form. It includes sections for 'RISQUES POTENTIELS' (Potential Risks), 'MOYENS DE PROTECTION' (Means of Protection), and 'INTERDICTIONS' (Prohibitions). The form is titled 'FICHE DE SECURITE AU POSTE' and has a 'DMG' logo in the top left corner.

Fiche(s) de poste(s)

- Justifient les travaux réalisés

Pourquoi faire valoir la maladie professionnelle ?

- Pour bénéficier des droits à **une réparation du préjudice subi** :
 - **Indemnisation financière**, plus importante qu'en assurance maladie,
 - **Prise en charge des soins à 100%** alors qu'en assurance maladie il y a une participation aux dépenses,
 - et au-delà, s'il y a des séquelles :
 - Capital
 - ou rente d'incapacité

Un point commun à tous les thèmes :



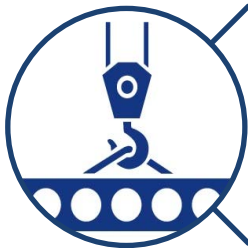
Les orientations en matière d'évolutions de la réglementation



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e



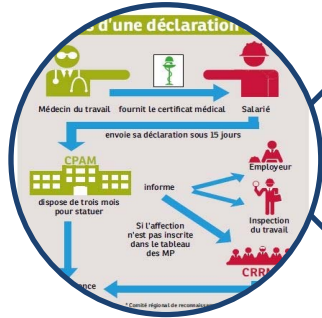
Projet de loi du Pays relatif à la prévention des risques liés à l'alcool et aux stupéfiants en milieu de travail, accompagné d'un projet d'arrêté



Projet de loi du pays relatif à la sécurité portuaire



Arrêtés techniques (amiante, levage,...)



Maladies professionnelles : révision des tableaux et adaptation de la procédure de reconnaissance,



Réforme de la médecine du travail en lien notamment avec les contraintes liées aux îles éloignées.

Perspectives



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e

Poursuivre dans le sens de l'efficacité collective

- Définir des plans d'actions partagés entre les différents acteurs en renforçant le rôle du Comité Technique Consultatif placé auprès de la Direction du travail,
- Poursuivre la structuration du réseau des préventeurs au travers de l'organisation d'une deuxième « journée des préventeurs » au deuxième semestre 2019, dont le thème (à définir plus précisément) porterait sur les équipements de protection (collectifs et individuels).

❖ Partenariat par branche professionnelle :

- Secteur du BTP
- Secteur de l'hôtellerie – restauration
- Secteur agricole



Partenariat

- ❖ Pour le risque routier :
 - avec la gendarmerie
 - avec la protection civile

Être plus incitatif



Revenir à des taux de cotisations différenciés en fonction de la sinistralité du secteur



Avoir un malus forfaitaire immédiat pour les situations de danger grave constatées par les agents assermentés

Incitations financières



Chariot à fond mobile

Etoffe la liste des matériels



Siège à suspension



Lève-lit



Roulotte sanitaire de chantier



Les prestations (formations et autres)²⁰¹⁹

Formation des salariés au montage, au démontage, à l'utilisation, à la vérification des échafaudages de pied et/ou roulants



Contrôle des valeurs limites d'expositions professionnelles

Les conditions :

- Avoir au moins 1 salarié
- Être adhérent à un service de santé au travail
- Être à jour de ces cotisations CPS
- Ne pas cumuler d'aides

www.cps.pf

Merci pour
votre participation!



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e



4^{ème} Édition

LES JOURNÉES SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A rohi ana'e

14 & 15
novembre
Au Méridien



Direction du Travail



Ministère de la Santé
et de la Prévention

